



Conseil de sécurité

GENERALE

UN LIBR ADV

JUL 16 1982

S/15295
15 juillet 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 15 JUILLET 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ANGOLA AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler, par votre intermédiaire, l'attention du Conseil de sécurité sur les violations de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République populaire d'Angola dont est responsable le régime raciste d'Afrique du Sud. Mon gouvernement souhaite émettre les protestations les plus énergiques contre le maintien de l'occupation militaire de certaines parties de l'Angola par les troupes racistes sud-africaines et contre les brutalités auxquelles se livrent chaque jour les racistes contre des civils angolais innocents.

M. Jose Eduardo dos Santos, président du MPLA - parti des travailleurs et Président de la République populaire d'Angola - a, le 13 juillet 1982, informé l'Assemblée populaire, réunie à Luanda pour sa cinquième session, des actes d'agression barbares commis par les forces armées racistes d'Afrique du Sud dans le sud de l'Angola.

Le régime raciste continue de mener une guerre non déclarée sur le territoire angolais, utilisant un énorme appareil militaire pour terroriser la population et mener des opérations de sabotage, dans l'espoir de déstabiliser la situation politique, militaire, économique et sociale du pays.

Les troupes racistes continuent d'occuper illégalement une partie de la province angolaise de Cunene, où elles massacrent les civils, violent les femmes et brutalisent les enfants. La population est quotidiennement victime d'actes de terrorisme-vandalisme, enlèvements et vols, et de destruction de ses moyens d'existence.

Ce terrorisme d'Etat, qui s'inscrit dans la guerre totale engagée contre la République populaire d'Angola, ainsi que l'occupation militaire d'une partie du territoire angolais sévissent au moment même où le Gouvernement et le peuple angolais mènent d'importantes négociations dont seule l'issue favorable pourrait assurer un avenir de paix pour tous les habitants d'Afrique australe. Le Gouvernement angolais n'a épargné aucun effort pour apporter sa part dans ces négociations, mais aucun Etat indépendant et souverain ne peut permettre que dure une situation aussi intolérable.

Le régime raciste de Pretoria a toujours affiché son mépris pour les principes du droit international, et son dédain pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Angola. Celle-ci, quant à elle, a toujours agi dans le plus grand respect du droit international dans ses efforts de paix en Afrique australe et dans le monde. L'Angola n'est cependant pas disposée à faire des concessions en ce qui concerne sa souveraineté et son intégrité territoriale. Mon gouvernement souhaite donc alerter le Conseil et lui faire prendre conscience de la gravité de la menace que posent les troupes racistes et souligner officiellement, comme il l'a déjà fait à maintes reprises, la nécessité de trouver rapidement une solution durable qui mette fin à l'aventurisme militaire de l'Afrique du Sud et à la terreur que celle-ci impose à tous les habitants de l'Afrique australe.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité au titre de la question de l'agression de l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Elisio de FIGUEREDO
